



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 24 septembre 2014**

1. Le Comité des statistiques s'est réuni à Londres (Royaume-Uni) le 24 septembre 2014, sous la présidence de M. Brendan Lynch (États-Unis d'Amérique).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document [SC-37/14 Rev. 1](#).

Point 2 : Rapport sur la réunion du 5 mars 2014

3. Le Comité a approuvé le rapport de sa sixième réunion qui s'est tenue en mars 2014 (document [SC-36/14](#)).

Point 3 : Respect du Règlement sur les statistiques

4. Le Chef des opérations a présenté le document [SC-38/14](#) dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques entre les années 2001/02 à 2012/13 et d'octobre 2013 à juin 2014. L'annexe 10 montre que 23 des 39 Membres exportateurs, représentant 67,5% des exportations moyennes des années civiles 2010 à 2013, ont respecté le règlement intégralement ou de manière satisfaisante. Cinq Membres exportateurs l'ont respecté de façon incomplète et onze Membres ne l'ont pas respecté. La Bolivie, le Burundi, le Cameroun et plus particulièrement la Thaïlande ont amélioré leur respect du règlement. Dans le cas des Membres importateurs, l'annexe 11 montre que 99,6% d'entre eux l'avaient respecté intégralement. La Tunisie est le seul cas de non-respect. Des données annuelles sur le commerce du café ont été fournies jusqu'à l'année civile 2012. Il a également été noté que les données statistiques consolidées d'Eurostat sont utilisées pour l'Union européenne depuis janvier 2014.

5. L'annexe 7 indique les prix mensuels au détail des Membres importateurs ; récemment, plusieurs Membres importateurs ont informé l'Organisation qu'ils ne pouvaient pas fournir de données sur les prix de détail. L'annexe 12 indique le respect par les Membres exportateurs de l'obligation de fournir des données sur les superficies plantées de caféiers, les prix de vente au détail du café torréfié, la répartition trimestrielle des récoltes et le volume et la valeur des importations de café (document [ICC-102-10](#)). Les Membres sont tenus de fournir ces informations depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. La fourniture de ces données est toujours incomplète et les pays Membres ont été invités à fournir ces renseignements sur une base régulière à l'avenir. Un DVD est disponible pour aider les Membres à préparer leurs certificats d'origine et leurs rapports statistiques. Comme indiqué précédemment, des ateliers pourraient être organisés dans les pays Membres. Le Laos a pris contact avec le Secrétariat pour demander, une fois qu'il sera devenu Membre de l'OIC, la tenue d'un atelier sur les données statistiques.

6. Le Comité a pris note du rapport.

Point 4 : Table ronde sur les statistiques

7. Le Comité a examiné un rapport sur les travaux de la table ronde sur les statistiques (document [SC-43/14](#)). Un représentant de la table ronde, Euan Mann (Complete Commodity Solutions) a fait un exposé sur les travaux de la table ronde au cours des six derniers mois. Il a noté que la participation à la table ronde était subordonnée à deux conditions : assister aux réunions et partager les données. Il a également noté que seules les statistiques historiques étaient examinées, pas les chiffres actuels. Depuis la session de mars du Conseil la table ronde s'est réunie deux fois ; elle comprend désormais des représentants de négociants, de torréfacteurs et d'analystes indépendants et elle est considérée comme mutuellement bénéfique pour l'OIC et les participants.

8. La table ronde a examiné les chiffres de la consommation et a fait deux recommandations à l'OIC : premièrement, que l'OIC considère l'Union européenne en tant que bloc, plutôt que chaque pays individuellement pour les échanges commerciaux, et deuxièmement que l'OIC considère que les stocks portuaires de l'Union européenne sont présents physiquement, mais pas fiscalement ; c'est-à-dire que les variations des stocks ne devraient pas être prises en compte lors du calcul de la consommation apparente dans l'Union européenne. Le chiffre de la consommation de l'Union européenne serait plus élevé, mais serait largement compensé par ailleurs dans la mesure où les chiffres totaux de la consommation de l'OIC ont été généralement considérés comme étant dans le droit fil du consensus de la table ronde. Cependant, on a également fait valoir que l'évolution des stocks calculée à partir des chiffres de la consommation et de la production de l'OIC ne concordait pas avec la table ronde, ni avec les chiffres des stocks qu'elle affiche. Les chiffres

de l'OIC affichés sur le site indiquent un déficit statistique sur 3 ans d'environ 16 millions de sacs, tandis que la table ronde a trouvé un excédent de 6 à 8 millions de sacs. Il a donc été recommandé que la table ronde examine maintenant les chiffres de la production, car il y a un déséquilibre manifeste qui ne peut pas s'expliquer par la consommation ou l'évolution des stocks.

9. Le Comité a pris note de ces conclusions, et a décidé de recommander au Conseil d'approuver ces recommandations.

Point 5 : Abonnement aux publications statistiques

10. La politique de l'OIC en matière de diffusion de l'information figure dans le document [EB-3823/02](#), et a été mise à jour pour la dernière fois en 2002. Il a donc été recommandé que le Comité révise cette politique et fasse une recommandation au Secrétariat sur ses préférences. Les Membres ont donc été invités à examiner ce document, et à se préparer à discuter d'une telle révision aux réunions de mars.

Point 6 : Exportations à destination des pays exportateurs

11. Le Chef des opérations a présenté le document [SC-39/14](#) dans lequel figure un rapport sur les exportations de toutes les formes de café à destination des pays exportateurs. Il a été noté que les données de janvier à juin 2014 pouvaient contenir des chiffres arrondis, dans la mesure où certains chiffres ont été estimés car certains pays n'ont pas fourni de données statistiques.

Point 7 : Exportations de café biologique et de cafés différenciés

12. Le Chef des opérations a présenté le document [SC-40/14](#) dans lequel figure un rapport sur les exportations de café biologique par origine et par destination. Il a été noté que les données contenues dans ce document reflétaient les données communiquées par les pays exportateurs. Les volumes sont faibles et suggèrent que les exportations de café biologique représentent à peine 1% de toutes les exportations, alors que les cafés différenciés en représentent près de 3% ; mais cette situation est probablement attribuable au fait que seules des données partielles ont été reçues.

Point 8 : Suivi des réserves de café vert

13. Le Chef des opérations a présenté le document [SC-41/14](#) dans lequel figurent des informations sur les réserves de café vert dans les pays importateurs de janvier 2005 à juin 2014. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 9 : Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, Liquide et soluble

14. L'article 2 de l'Accord de 2007 dispose que, tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble. Le dernier examen des facteurs de conversion a eu lieu en septembre 2011. Il a été suggéré d'examiner cette question à la prochaine réunion.

Point 10 : Certificats d'origine

15. Il avait été recommandé lors de la réunion du CCSP que cette question soit examinée uniquement par le Comité des statistiques. On s'inquiétait de la réduction du nombre de Membres qui se conforment aux dispositions volontaires du programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ). Aucune autre tendance que la baisse de la participation à ce programme n'a été observée et la question se pose donc de savoir si ce programme doit être maintenu. Il a été convenu que le programme devait être remanié, mais que le moment n'était pas le bon car les prix demeuraient relativement élevés. Il a donc été convenu de poursuivre la collecte des données sur le PAQ et d'inciter les pays à se conformer aux dispositions volontaires.

Point 11 : Questions diverses

16. Le Chef des opérations a invité les Membres à revoir la préparation des rapports et les points réguliers de l'ordre du jour examinés par le Comité. Le Comité a souligné qu'il était important que le Secrétariat continue de recueillir ces données.

17. Des inquiétudes ont également été exprimées sur le fait que les données sur les exportations de café torréfié ne correspondaient pas aux données sur les importations de café torréfié. Cela a soulevé une question sur la qualité des données. La table ronde sur les statistiques a accepté de se pencher sur cette question.

Point 12 : Prochaine réunion

18. La prochaine réunion du Comité des statistiques se tiendra à Londres pendant la 114^e session du Conseil en mars 2015.